



RÈGLEMENT DES VESTIAIRES

- Les vestiaires ne doivent pas être mixtes,
- L'enfant n'est pas autorisé à aller dans les vestiaires des enfants de sexe opposé,
- Si le club ne dispose que d'un seul vestiaire, l'utilisation du vestiaire se fait à tour de rôle,
- L'utilisation d'un seul vestiaire pour les enfants et les entraîneurs et/bénévoles n'est pas autorisée. Son utilisation se fait à tour de rôle,
- L'entrée dans le vestiaire se fait en frappant, en s'annonçant et après avoir entendu une réponse donnant la permission d'entrer,
- Il est nécessaire de prévoir un temps suffisant pour se changer dans les vestiaires,
- Pour les enfants qui ne sont pas en âge de se changer tout seuls, la présence du parent du même sexe est autorisée,
- Un enfant ne peut pas se retrouver seul dans le vestiaire avec soit un autre enfant soit avec un adulte,
- La présence d'un encadrant du même sexe peut être autorisée dans le vestiaire si elle est jugée indispensable pour éviter toute dérive comme le chahut, les rixes, certains comportements agressifs...

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62